

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

REFERENCES	OR / FG				
DATE DE LA REUNION	Lundi 7 juillet 2025				
	<table> <tr> <th><u>PRESENTS</u></th><th><u>EXCUSES</u></th></tr> <tr> <td> Membres • Stéphane FRIOUX, Adjoint au maire, Villeurbanne • Hugo DALBY, Conseiller Métropole de Lyon • Aurélie LOIRE, Adjointe au maire, Villeurbanne • Gaëtan CONSTANT, Adjoint au maire, Villeurbanne • Morgane GUILLAS, Conseillère Municipale Déléguée, Villeurbanne Invités • Florent GIRAUD, directeur, ENM • Philippe GRAMMATICO, directeur adjoint, ENM • Cédric VIDAL, Chargé de mission, Métropole de Lyon • Cathy PRAEGER, responsable administratif et financier, ENM • Clara GIROUSSE, responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics, ENM • Clémence Coquard, responsable vie scolaire, ENM • Onilalao RAJAONARIVelo, secrétaire de direction, ENM </td><td> Membres • Cédric VAN STYVENDAEL, Maire, Villeurbanne • Corinne SUBAI, Conseillère Métropole de Lyon • Caroline LAGARDE, Conseillère Métropole de Lyon • Anne REVEYRAND, Conseillère Métropole de Lyon Invités • HORREIN-BEFFY Adélaïde, directrice de la Culture, Métropole de Lyon • Noëlle SCARAFIA, trésorière municipale de Villeurbanne • Florent BRUYAS, DRH Mairie de Villeurbanne • MEYER Simon, directeur Actions Culturelles, ville de Villeurbanne • Sylvie COINTET, coordination territoriale, ENM • Alain BOISSIN, responsable technique, ENM </td></tr> </table>	<u>PRESENTS</u>	<u>EXCUSES</u>	Membres • Stéphane FRIOUX, Adjoint au maire, Villeurbanne • Hugo DALBY, Conseiller Métropole de Lyon • Aurélie LOIRE, Adjointe au maire, Villeurbanne • Gaëtan CONSTANT, Adjoint au maire, Villeurbanne • Morgane GUILLAS, Conseillère Municipale Déléguée, Villeurbanne Invités • Florent GIRAUD, directeur, ENM • Philippe GRAMMATICO, directeur adjoint, ENM • Cédric VIDAL, Chargé de mission, Métropole de Lyon • Cathy PRAEGER, responsable administratif et financier, ENM • Clara GIROUSSE, responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics, ENM • Clémence Coquard, responsable vie scolaire, ENM • Onilalao RAJAONARIVelo, secrétaire de direction, ENM	Membres • Cédric VAN STYVENDAEL, Maire, Villeurbanne • Corinne SUBAI, Conseillère Métropole de Lyon • Caroline LAGARDE, Conseillère Métropole de Lyon • Anne REVEYRAND, Conseillère Métropole de Lyon Invités • HORREIN-BEFFY Adélaïde, directrice de la Culture, Métropole de Lyon • Noëlle SCARAFIA, trésorière municipale de Villeurbanne • Florent BRUYAS, DRH Mairie de Villeurbanne • MEYER Simon, directeur Actions Culturelles, ville de Villeurbanne • Sylvie COINTET, coordination territoriale, ENM • Alain BOISSIN, responsable technique, ENM
<u>PRESENTS</u>	<u>EXCUSES</u>				
Membres • Stéphane FRIOUX, Adjoint au maire, Villeurbanne • Hugo DALBY, Conseiller Métropole de Lyon • Aurélie LOIRE, Adjointe au maire, Villeurbanne • Gaëtan CONSTANT, Adjoint au maire, Villeurbanne • Morgane GUILLAS, Conseillère Municipale Déléguée, Villeurbanne Invités • Florent GIRAUD, directeur, ENM • Philippe GRAMMATICO, directeur adjoint, ENM • Cédric VIDAL, Chargé de mission, Métropole de Lyon • Cathy PRAEGER, responsable administratif et financier, ENM • Clara GIROUSSE, responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics, ENM • Clémence Coquard, responsable vie scolaire, ENM • Onilalao RAJAONARIVelo, secrétaire de direction, ENM	Membres • Cédric VAN STYVENDAEL, Maire, Villeurbanne • Corinne SUBAI, Conseillère Métropole de Lyon • Caroline LAGARDE, Conseillère Métropole de Lyon • Anne REVEYRAND, Conseillère Métropole de Lyon Invités • HORREIN-BEFFY Adélaïde, directrice de la Culture, Métropole de Lyon • Noëlle SCARAFIA, trésorière municipale de Villeurbanne • Florent BRUYAS, DRH Mairie de Villeurbanne • MEYER Simon, directeur Actions Culturelles, ville de Villeurbanne • Sylvie COINTET, coordination territoriale, ENM • Alain BOISSIN, responsable technique, ENM				
	La séance débute à 18 :35				
	Lieu : en PRESENTIEL				

Monsieur Stéphane Frioux attribue le pouvoir : cinq membres du SMG de l'ENMDAD sont présents et deux pouvoirs sont attribués, soit **sept membres représentés**.

Membres	Présents	Excusés	Pouvoir attribué à
CONSTANT Gaëtan	X		
DALBY Hugo	X		
FRIOUX Stéphane	X		
GUILLAS Morgane	X		
LAGARDE Caroline		X	Monsieur DALBY
LOIRE Aurélie	X		
REVEYRAND Anne		X	
SUBAI Corinne		X	
VAN STYVENDAEL Cédric		X	Monsieur FRIOUX
TOTAL : 8 membres représentés	6	3	2

Points divers :

- o Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 22 mai 2025
- o Conventions signées par le Président depuis le dernier comité syndical :
 - o Convention de partenariat avec le Marché Gare pour le West Side Fest
 - o Convention de partenariat avec l'université Lyon 1 Claude Bernard pour le festival Arthémiades
 - o Convention de partenariat avec la MJC de Villeurbanne pour le projet Atikapati
 - o Convention de partenariat avec l'APLC (Cinéma Zola) pour Ciné O'Clock
 - o Convention de partenariat avec Cybèle Production pour Jazz à Vienne 2025

Projet de Délibération n°2516 : Contribution complémentaire 2025 de la Ville de Villeurbanne

Nous avons appris que la subvention de 74 K€ de la DRAC était gelée sur 2025 et qu'elle le serait probablement également sur le budget 2026. Il va donc être nécessaire de composer avec cette nouvelle donnée, ce qui remet en question la faisabilité de certaines choses.

Afin de donner de la lisibilité à la mise en œuvre du projet d'Etablissement, les collectivités membres avaient souhaité s'engager en établissant un protocole financier quadriennal 2022-2025 sous réserve du vote du budget annuel. En 2025, les participations des collectivités membres pour l'exercice s'élèvent à :

- 3 934 032 € pour la Ville de Villeurbanne
- 1 083 650 € pour la Métropole de Lyon

En dehors de ce protocole, une contribution supplémentaire de la Ville de Villeurbanne est attribuée en cours d'**exercice 2025** pour un montant de 20 000 euros, ce qui monte la participation totale de la Ville à 3 954 032 €.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver cette attribution par avenant.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2517 : Décision Modificative n°1 de l'exercice 2025

Au vu de la délibération précédente (attribution d'une contribution complémentaire de 20 000 euros par la ville de Villeurbanne) ainsi que du montant réel du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (15 692,07 € au lieu des 20 000 € prévus), il est proposé de modifier le budget afin de rééquilibrer les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2025.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de délibération n°2518 : Remise gracieuse de frais d'inscription pour l'année 2024-2025

Il est proposé aux membres de voter la remise gracieuse de cotisations pour 4 élèves au titre de l'année scolaire 2024-2025 selon les règles définies par la délibération numéro 2247 du 24 novembre 2022.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de délibération n°2519 : Rapport d'activité année scolaire 2024-2025

Le rapport retraçant l'activité de l'Établissement 2024-2025, également présenté au Conseil d'Établissement, est soumis au vote du comité syndical.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de délibération n°2520 : Actualisation du cadre tarifaire, réglementaire et organisationnel de certaines missions pluriannuelles proposées par le CDG69 dans le cadre d'une convention unique

Le cdg69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent.

Le comité syndical de l'ENMDAD avait délibéré et autorisé la signature de la convention unique lors de la session du 3 mai 2022, et choisi de faire appel aux services du cdg69 uniquement pour la mission d'inspection hygiène et sécurité. Au 1^{er} janvier 2025, cette mission fait l'objet de nouvelles modalités organisationnelles et d'un nouveau découpage pour les effectifs des collectivités inspectées, nécessitant l'actualisation de l'annexes de la convention unique.

Il est à noter que cela n'impacte pas budgétairement l'ENM, car les tarifs sont inchangés sur la mission d'inspection hygiène et sécurité.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de délibération n°2521 : Avenant n°2 à la convention de partenariat entre l'ENM et le Théâtre de l'Iris pour l'année 2024-2025

La conséquence du gel de la subvention DRAC fragilise la situation du Théâtre de l'Iris. Aussi après une première modification lors du comité syndical du 20 février 2025, la convention de l'année 2024-2025 est de nouveau modifiée afin d'ajouter la rémunération du jury de fin d'études et d'un jury extérieur pour les auditions d'entrée.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de délibération n°2522 : Convention de partenariat entre l'ENM et BAAM Productions pour l'année 2025-2026

Il est proposé de renouveler le partenariat ENM-BAAM Productions afin de participer au déploiement des actions de sensibilisation dans les quartiers de Villeurbanne et de permettre l'accès aux jeunes villeurbannais dans et hors les murs de l'ENM, à la danse Hip Hop pour l'année 2025-2026.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de délibération n°2523 : Convention de partenariat entre l'ENM et la JMB

Cette convention a pour objet de renouveler le partenariat entre l'ENM et la JMB compagnie afin permettre aux élèves de l'ENM de participer à des ateliers chorégraphiques de danses baroque et renaissance pour l'année 2025-2026.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de délibération n°2524 : Convention de partenariat entre l'ENM et la IGNATUB pour l'année 2025-2026

L'objet du partenariat ENM – IGNATUB est de permettre aux élèves de l'ENM de participer aux Masters-Class et ateliers d'écritures animés par Jérôme Rousseaux pour l'année 2025-2026.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*